

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

**Demande de subvention pour l'aménagement du cœur de Ville –
Requalification du Boulevard Pasteur, de la rue des Ecoles et de la
rue de la Mairie**

Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération n° 2020-19 du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du
25 mai 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du
mandat à M. Gérard ABELLA, Maire, permettant ainsi au Maire de demander à tout
organisme financeur, l'attribution de subventions ; étant précisé que la délégation est
une délégation générale et concerne toute demande de subvention en
fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le
montant prévisionnel de la dépense subventionnable (26°),

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de réaliser un programme
d'aménagement du cœur de Ville et notamment la requalification du Boulevard
Pasteur, de la rue des Ecoles et de la rue de la Mairie.

CONSIDERANT que le coût de ce projet est estimé à **594 719.80 € HT**,

DECIDE

Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès des services
du Conseil Régional, de la CABM, et de tout organisme susceptible d'aider à la
réalisation du programme d'aménagement du cœur de Ville et notamment la
requalification du Boulevard Pasteur, de la rue des Ecoles et de la rue de la Mairie.

Article 2 : Les aides financières attendues sont les suivantes :

-Conseil Régional	59 471.98 €
-Fonds de Soutien aux Communes – CABM	264 621.26 €

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution
de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la
prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à
Monsieur le Sous-Préfet du Département de l'Hérault.

Fait à Boujan sur Libron,
Le 14 octobre 2022

Gérard ABELLA
Maire

